

PRÉFET DE LA RÉGION LANGUEDOC-ROUSSILLON-MIDI-PYRÉNÉES

Secrétariat général
pour les affaires régionales

Affaire suivie par : Philippe Mathonnet
Téléphone : 05.34.45 33 62
Télécopie : 05.34.45 33 02
Courriel : philippe.mathonnet
@lrmp.gouv.fr

Toulouse, le

Le préfet de la région
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

à

Destinataires in fine

Objet : Compte rendu du Comité de pilotage de LRMP GEO du 26 mai 2016

Suite au Comité de pilotage de LRMP GEO (ex MipyGéo) du 26 mai 2016 en préfecture, j'ai le plaisir de vous faire parvenir le compte rendu de la réunion.

Les conclusions reprennent les actions prioritaires à engager dans les prochains mois.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général
pour les affaires régionales,



Marc CHAPPUIS

Destinataires

- DREAL
- DRJSCS
- DIRECCTE
- DRAAF
- DRAC
- DRFIP
- ARS
- INSEE
- RECTORAT Toulouse
- RECTORAT Montpellier
- DDTM 34
- DDTM 82
- SIG L-R



COMPTE RENDU DE REUNION

Comité de pilotage LRMP GEO

Jeudi 26 mai 2016

Rédacteur : Philippe MATHONNET

Date	Mardi 7 juin 2016
Participant(e)s	cf. feuille de présence
Lieu	Préfecture de région (salle Lauragais)
Ordre du jour	1/ Rappel de la démarche MipyGéo 2/ Présentation de SIG L-R 3/ Présentation du protocole d'accord de partenariats 4/ LRMP Géo : une nouvelle orientation 5/ Engagement des moyens de l'État

Introduction

Le SGAR remercie l'ensemble des participants et constate que toutes les DR du périmètre REATE sont présentes (à l'exception de la DRJSCS) ainsi que les deux rectorats, l'INSEE et la DRFIP.

Il précise que ce comité de pilotage est le premier depuis la décision du Pré-CAR du 24 avril 2016, entérinant le changement de gouvernance de MipyGéo.

Il rappelle l'importance de clarifier le rôle et les responsabilités entre les différents acteurs de l'écosystème régional de l'information géographique suite au rôle accru conféré au Conseil régional dans le cadre de la loi NOTRE, en matière de coordination de l'accès et l'usage des données géographiques au moyen d'une plateforme régionale.

L'objectif de ce premier comité de pilotage avec de nouvelles modalités de gouvernance est :

- d'une part, de valider le plan d'actions stratégiques à l'issue de la fusion des régions LR et MP et
- d'autre part, de réfléchir à moyen terme à l'évolution des services et des usages des données géographiques au sein des services déconcentrés de l'Etat à l'aune des mutations technologiques rapides.

Via un rapide tour de table, les DR font état d'un vif intérêt pour des sujets communs transversaux (suivi de la pollution des sols, de l'eau, gestion des crises, couverture frontalière, numérisation du patrimoine, ...) et à la vertu du partage des compétences liées à la production des données géographiques.

1/ Rappel de la démarche MipyGéo

La DREAL rappelle brièvement les actions engagées par MipyGéo depuis sa création en 2012. MipyGéo, provisoirement appelée LRMP Géo jusqu'à l'attribution du nom définitif de la nouvelle région, est un dispositif interministériel piloté par le SGAR dont l'animation et l'administration ont été confiées à la DREAL ex Midi-Pyrénées.

Le représentant des DDT souhaite que l'adoption du prochain nom du dispositif doit permettre de mettre fin à l'homonymie désignant à la fois le réseau d'experts SIG et la plateforme technique de mutualisation des données géographiques.

La plate-forme de données géographiques propose plusieurs géoservices et notamment :

- une cartographie dynamique (visualisation de couches de données et superposition sur un fond de carte de référence) ;
- un catalogue de données géographiques ;
- une cartothèque proposant des cartes thématiques au format pdf ;
- un outil de cartographie statistique permettant la visualisation de données statistiques à la commune (données régionales et nationales : INSEE, SoeS ...) et la production de portrait de territoire thématique.
- un outil de porter à connaissance permettant au service de l'Etat d'interroger un territoire donné et de produire automatiquement un rapport.

LRMP Géo dispose d'un catalogue de plus de 300 couches de données produites par les services de l'État et diffuse depuis peu une base de données de références sur l'occupation du sol à grande échelle (OSC GE) sur l'ensemble de l'ex-région Midi-Pyrénées.

2/ Présentation de la plateforme SIG L-R

Le directeur de SIG L-R présente son association. Créée en 1994 dans le cadre du contrat de plan État-Région 1993-2000, SIG L-R, association loi 1901, présente une offre de services via son infrastructure de données géographiques (IDG), appelée SIG L-R.

L'association compte plus de 160 membres adhérents composés de l'État, du Conseil régional et des principales collectivités territoriales de la ex région LR (conseils départementaux, Métropole, communautés d'agglomération, communautés de communes, syndicat mixte, ...et d'autres établissements publics et privés (BRGM, IGN, ONF, CEREMA, RFF, , Ordre des Experts Géomètre,).

Le fonctionnement de SIG LR repose principalement sur trois principes :

- l'équité territoriale : la solidarité entre les territoires allant de l'assistance utilisateur à la mise à disposition ou à l'élaboration de bases de données géographique mutualisées ;
- l'absence de substitution : la logique est de ne pas se substituer aux plateformes existantes mais d'offrir une offre de services variée ;
- la préservation d'une neutralité entre les acteurs.

SIG LR réalise souvent un retraitement préalable des données qu'il propose à ses membres via son infrastructure de données géographiques (IDG) :

- un accès gratuit à des données acquises ou produites de manière mutualisée (SCAN 25, SCAN 100, orthophoto HR à 20 cm/MNT 2012, BD SOL, OCSOL...) et aux services de données associés ;
- un accès gratuit à des bases de données de référence redistribuées (Adresses, Images satellites, MAJIC, BDD Adresses, Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS),...);
- des espaces de travail collaboratifs ou SIG Métiers (SIG Telecom, SIG Forêt AGIR, SCOT, SIG politique de la ville...);
- un catalogue régional de métadonnées inspiro-compatibles sur lequel les membres peuvent déposer tout ou partie des services obligatoires (moissonnage, découverte...);
- un portail Open Data (visualisation de données INSEE, bibliothèque de cartes PDF,...).

3/ Présentation du protocole d'accord de partenariat

Le protocole d'accord de partenariat entre MipyGéo (désormais LRMP GEO) et SIG L-R vise à renforcer les actions communes et à faciliter l'émergence d'une communauté géomatique au sein de la grande région.

L'élaboration du protocole d'accord de partenariat a permis de mettre en exergue la complémentarité des deux dispositifs qui naturellement auront vocation à respectivement traiter des thématiques "Collectivités territoriales" et "Données de l'État". Le SGAR a rappelé sa volonté d'éviter "tout effet de frottement" entre les deux structures, notamment toute forme de concurrence et en acceptant un principe général de "domaine réservé".

Cette complémentarité n'empêchera pas de monter des projets communs au niveau régional en matière d' :

- acquisition de référentiels de données ;
- élaboration de programme de formation ;
- expérimentation de services, de processus métiers, ...

Le principe de sa signature ne soulevant aucune remarque, cette dernière interviendra dès que possible.

4/ LRMP : une nouvelle orientation stratégique

Le SGAR rappelle les profonds changements intervenus dans le cadre de la réforme de l'État en région, mais aussi technologique et législatif avec la loi NOTRe qui ont poussé, LRMP GEO à élaborer un plan d'actions stratégiques ambitieux. Celui-ci repose sur la volonté :

- d'une **implication de l'ensemble des services de l'État en région** d'une part, en tant que producteur de données géographiques dans le cadre de la démarche Open data et d'autre part, en tant qu'utilisateur de données géographiques pour mieux valoriser celles produites par l'État ;
- d'une **concentration des moyens et énergies** vers le développement d'une offre de services géomatiques et d'outils d'aide à la décision prioritairement orientée vers les services de l'État en région ;
- de la mise en place **d'un pôle d'excellence régional** en matière de traitement et d'analyse et de visualisation des données géographiques et spatiales pour accompagner les projets de l'État en matière d'ingénierie territoriale et de constitution d'une intelligence collective des territoires.

Le SGAR souhaite mettre en évidence la nécessité de poursuivre et intensifier le dépôt des données sur les plateforme nationale interministérielle pour faciliter leurs réutilisations aptes à permettre une aide à la décision et à nourrir la décision publique, d'analyses pertinentes et opérationnelles.

Le plan d'actions stratégiques est articulé autour de trois principaux axes :

- mettre à disposition des données géographiques et spatiales dans le cadre d'une démarche Open data ;
- faciliter l'aide à la décision, le pilotage et l'évaluation des politiques publiques territoriales ;
- contribuer au développement d'une filière régionale.

À ce propos, le SGAR souhaite que soit mis en place rapidement un groupe de travail ayant pour objectif de mieux valoriser la donnée géographique et développer des géo-services.

5/ Engagements des moyens de l'État

La DREAL a évoqué la question des moyens et de l'éventualité pour certains services de participer au financement du projet. La question a été considérée comme devant déboucher sur une réponse rapide.

Le SGAR rappelle qu'il apporte déjà sa quote-part via le FNADT. Parmi les pistes évoquées, celle d'une ponction en amont sur les budgets de fonctionnement des DR par le préfet de région en ses fonctions de responsable des BOP pourrait être envisagée (à suivre). La meilleure prise en compte des besoins et attentes des services déconcentrés de l'État pourrait faciliter l'engagement financier des DR.

Par ailleurs, il pourrait être souhaitable d'effectuer une distinction entre :

- le financement lié à l'animation du dispositif (contribution au réseau d'experts),
- le financement lié à la structure support (plateforme, pôle métier)

Le recours à des appels à projets est une autre solution pour générer des ressources financières supplémentaires (PIA, SGMAR, ...)

Conclusions

Aux termes de la réunion et suite aux nombreux échanges, le COPIL met en évidence 4 sujets prioritaires :

- 1) **Clarifier le rôle et les responsabilités entre SIG L-R et LRMP Géo** (Tableau qui fait quoi ? quelles sont les actions redondantes ?...)
 - Partage de la gestion de la communauté de producteurs de données : l'une vers les services élargis de l'État et l'autre vers les EPCI ;
 - Nature et types des échanges de données géographiques ;
 - Degré de mutualisation des données géographiques entre les deux plateformes.
- 2) **Décrire l'offre de services des services de l'État** (en termes simples)
 - Définition fine des services rendus aux utilisateurs en fonction des niveaux de services ;
 - Identifications des référentiels, élaboration de l'indexation ;
 - Formation, accompagnement des DR dans la sous-traitance ;
 - Conditions de réutilisation des données, d'accélération de la mise à disposition des données géographiques sur l'ensemble du territoire ;
 - Modes de gestion de la connaissance des territoires, procédure de fiabilisation, de labellisation des données géographiques, ...).
- 3) **Mettre en place, si possible avec le SGMAR, un groupe de travail dédié à la prospective et aux usages émergents** (comment LRMP GEO peut s'inscrire dans cette démarche ?)
 - cadrer les objectifs de la réflexion
 - identifier les acteurs
 - mettre en place le groupe de travail
 - définir les sujets, les contenus,
 - monter des projets avec des acteurs publics, privés, associatifs
- 4) **Établir un plan de financement précis** à partir des besoins réels afin d'étudier les possibilités de mettre en place un budget dédié à LRMP GEO.

Le prochain COPIL est prévu à l'automne. Il sera consacré à l'analyse des résultats de ces 4 chantiers.